



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 juin 2006
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité, en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), par laquelle le Conseil m'a demandé de présenter des rapports trimestriels sur la situation en Somalie. Le rapport retrace le cours des événements depuis mon dernier rapport du 12 février 2006 (S/2006/122). Il décrit surtout l'évolution de la situation politique depuis la tenue de la première session extraordinaire du Parlement fédéral de transition à Baidoa, le 26 février 2006, et la dernière vague de combats à Mogadishu. Il fait également le point de la situation sur le plan de la sécurité et des activités humanitaires et de développement entreprises par les programmes et organismes des Nations Unies en Somalie.

II. Problèmes rencontrés par les institutions fédérales de transition somaliennes et évolution de la situation dans le pays

2. La Déclaration d'Aden du 5 janvier 2006 (S/2006/14; voir S/2006/122, par. 6 à 10) et la tenue de la première session extraordinaire du Parlement fédéral de transition à Baidoa, le 26 février 2006, ont permis aux institutions fédérales de transition de s'attaquer à certaines des grandes divergences qui avaient divisé les dirigeants et paralysé le processus politique quasiment tout au long de 2005. Il s'agissait notamment de l'installation temporaire des institutions fédérales de transition dans l'attente du rétablissement de la sécurité à Mogadishu, ainsi que du déploiement de la mission de soutien de la paix de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de l'Union africaine (UA) en Somalie.

3. Les divergences sur l'installation provisoire des institutions fédérales de transition ont été aplanies le 22 avril 2006, quand le Parlement fédéral de transition a accepté Baidoa comme siège provisoire du Gouvernement et du Parlement fédéraux de transition. Le Parlement a créé 14 commissions parlementaires et est en train de mettre en place une commission constitutionnelle nationale. Ces initiatives devraient permettre au Gouvernement de s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la Charte fédérale de transition.



4. À la réunion du 21 mai 2006, tenue à Baidoa, le Conseil des ministres a adopté le projet de plan national de sécurité et de stabilisation et en a saisi le Parlement le 23 mai 2006. Il y est prévu de déployer une mission de soutien à la paix de l'IGAD et de l'UA, dont les détails doivent être arrêtés en consultation avec l'IGAD et l'UA (voir par. 25 plus bas).

A. Combats à Mogadishu

5. Le processus politique a certes progressé, mais les conditions de sécurité, en particulier à Mogadishu, demeurent très préoccupantes. Au cours de la période visée par le rapport, la capitale a été le théâtre des affrontements les plus violents de ces 10 dernières années. Ces combats opposaient, d'une part, les milices fidèles aux chefs de l'Alliance pour la restauration de la paix et contre le terrorisme (ARPCT) et, de l'autre, les partisans de certains tribunaux islamiques appliquant la charia et leurs associés. Les uns et les autres appartiennent aux Hawiye, clan dominant à Mogadishu.

6. L'ARPCT a été officiellement constituée le 18 février 2006. Elle comprend des ministres d'État, de puissants hommes d'affaires et des chefs de faction. Son objectif déclaré est d'extirper les éléments terroristes qui seraient associés à certains tribunaux de la charia à Mogadishu ou seraient protégés par eux. Sept tribunaux de la charia au moins ont été établis dans la ville ces dernières années. En l'absence de gouvernement central ou de municipalité, ce sont eux qui assurent la sécurité et les services sociaux de base dans certains quartiers de Mogadishu. Si tous les tribunaux de la charia ne penchent pas vers l'extrémisme, certains ont été accusés d'être responsables des assassinats et des attentats terroristes commis à Mogadishu. Ils ont également été accusés de protéger des étrangers suspectés d'activités terroristes.

7. Les dirigeants du Gouvernement fédéral de transition ont déclaré maintes fois que l'ARPCT n'agissait pas à Mogadishu en leur nom. Le Président Abdullahi Yusuf Ahmed et le Premier Ministre Ali Mohamed Gedi ont soutenu que si les chefs de l'ARPCT, en particulier les ministres, voulaient vraiment combattre le terrorisme, il leur faudrait venir à Baidoa et travailler avec le Gouvernement sur la question. Le Gouvernement affirme qu'en Somalie, le combat contre le terrorisme, pour être efficace, doit être mené sous ses auspices. Mais certains des ministres qui appartiennent à l'ARPCT et certains de leurs adversaires des tribunaux de la charia ne reconnaissent pas l'autorité du Gouvernement fédéral de transition.

8. Les combats ont éclaté à Mogadishu le 22 mars 2006, lorsque des miliciens fidèles à Abukar Omar Adani ont attaqué les partisans de Bashir Raghe Shirar dans le quartier de Galgalato au nord de Mogadishu. Adani serait le principal bailleur de fonds des tribunaux de la charia, et Shirar un homme d'affaires en vue et un membre important de l'ARPCT. Ces combats sont apparus comme la suite des affrontements que se sont livrés en janvier 2006 les mêmes milices pour le contrôle de l'accès au port d'El-Ma'an. Ce qui était au début un différend commercial entre des membres du sous-clan Abgal, auquel appartiennent Adani et Raghe, a vite dégénéré, attirant d'autres partisans de l'ARPCT et des tribunaux de la charia. Les combats ont duré quatre jours et ont fait plus de 60 morts, la plupart étant des civils. Certains chefs des tribunaux de la charia les ont désavoués, déclarant que c'était un différend commercial entre Adani et Raghe. Si une partie des combats s'est déroulée en ville

pour le contrôle des quartiers, le gros des affrontements a eu lieu près des aéroports et des ports, en particulier les ports par lesquels transitait l'aide humanitaire.

9. Une deuxième série d'affrontements sporadiques ont éclaté en avril entre les deux mêmes factions, chacune cherchant à s'assurer l'avantage stratégique sans qu'aucune n'ait réussi à l'emporter. Pendant ce temps, craignant de nouveaux affrontements, la population civile a commencé à quitter la ville. Selon les estimations, jusqu'à 2 000 habitants de Mogadishu auraient traversé la frontière pour aller se réfugier au Kenya.

10. Une troisième série d'affrontements a éclaté le 6 mars dans le nord de Mogadishu entre les partisans du Président de l'Union des tribunaux islamiques, cheikh Sharif Sheikh Ahmed, et les miliciens fidèles à Nur Hassan Ali « Nur Diqlé », membre de l'ARPCT. Ces deux chefs de faction appartiennent au sous-clan Abgal des Hawiye. Les affrontements se sont rapidement étendus à d'autres quartiers de la ville, attirant d'autres miliciens des deux camps. Ces affrontements ont été les plus violents que Mogadishu ait connus depuis des années. Les deux camps ont tiré à l'arme lourde à l'aveuglette, faisant au moins 160 morts et 250 blessés. La plupart des victimes étaient encore une fois des civils. Des centaines de familles ont fui vers les régions voisines de Mogadishu.

11. Le 9 mai 2006, mon Représentant spécial, François Lonseny Fall, a organisé à Nairobi une réunion des représentants internationaux afin d'examiner la situation de Mogadishu sur le plan de la sécurité. Tous les représentants se sont dits préoccupés par l'ampleur des combats et les conséquences qu'ils peuvent avoir sur l'application de la Charte fédérale de transition. Ils ont souligné la nécessité de trouver des solutions communes aux problèmes à Mogadishu, en particulier la menace terroriste, tout en s'efforçant de parvenir à un règlement pacifique du conflit.

12. Mon Représentant spécial a fait une déclaration à la presse le 10 mai 2006, appelant à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel à Mogadishu. Cet appel a été par la suite appuyé par le Parlement fédéral de transition, moi-même, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, les membres du Conseil de sécurité et les États-Unis d'Amérique.

13. Mon Représentant spécial est également entré en rapport avec des dirigeants politiques et des chefs traditionnels, dont les anciens des clans qui pouvaient exercer leur autorité morale et leur influence sur les chefs des deux parties au conflit à Mogadishu. Le 14 mai 2006, les membres de divers groupes de la société civile, dont des anciens des clans et d'autres chefs traditionnels, des hommes d'affaires et des hommes politiques, ont déclaré avoir réussi à convaincre les deux parties d'observer le cessez-le-feu.

14. Le 18 mai 2006, à la demande du Parlement fédéral de transition, le Premier Ministre Gedi a écrit à cinq ministres qui sont aussi membres de l'ARPCT, leur demandant de venir à Baidoa sous sept jours pour reprendre leurs fonctions. Ces ministres étaient Mohamed Qanyare Afrah et Muse Sudi Yallahow, principaux dirigeants de l'ARPCT, Omar Finish et Botan Isse Alim qui habitaient à Mogadishu, et Barre Aden Shire « Hirale » qui vivait à Kismayo. Cette lettre a été écrite avec l'approbation du Président Yusuf. Trois des cinq ministres auraient donné une réponse positive et indiqué leur intention de se rendre à Baidoa, mais Mohamed Qanyare Afrah et Muse Sudi Yallahow n'ont pas répondu à la requête du Premier Ministre Gedi. Ce dernier a alors prorogé le délai de sept jours.

15. Le 24 mai 2006, les combats ont repris dans les quartiers du centre de Mogadishu, faisant un grand nombre de victimes et causant beaucoup de trouble et d'angoisse aux habitants pris entre deux feux. Mon Représentant spécial a fait une déclaration à la presse le 25 mai. Il a réitéré son appel à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel et a demandé instamment à toutes les parties de trouver une solution eu égard à la Charte fédérale de transition. Il a souligné que tous les dirigeants somaliens devaient respecter les principes fondamentaux du droit humanitaire et des droits de l'homme, c'est-à-dire l'accès à la population civile dans le besoin et la protection des agents humanitaires. Les combats se sont calmés le 27 mai, les tribunaux de la charia ayant pris le contrôle de beaucoup de quartiers, surtout dans le centre de Mogadishu. Il y aurait eu au moins 60 morts et une centaine de blessés. Comme dans les premières séries d'affrontements, les victimes étaient surtout des civils. Les combats ont pris fin le 2 juin, les milices appartenant aux tribunaux de la charia ayant remporté d'importantes victoires. Certains dirigeants de l'ARPCCT se sont enfuis à Jowhar, et d'autres se seraient regroupés dans le nord de Mogadishu. Le 4 juin 2006, les milices des tribunaux de la charia auraient également pris le contrôle de Balad, ville située sur la route de Jowhar.

B. Insécurité à Baidoa

16. Il y a toujours des problèmes d'insécurité à Baidoa, siège du Gouvernement et du Parlement fédéraux de transition. Durant la plus grande partie de 2005, Baidoa a été le terrain d'affrontement des factions de l'ancienne Armée de résistance Rahanweyn. Mais grâce à l'intervention des chefs du clan Digil-Mirifle et des hommes politiques, la situation politique et les conditions de sécurité dans la ville se sont beaucoup améliorées. Le 13 avril 2006, un accord a été signé à Wajid, mettant officiellement fin au conflit et marquant la réconciliation entre Hassan Mohamed Nur « Shattigudud » et un groupe rival dirigé par Mohammed Ibrahim « Habsade ».

17. Des années d'affrontement à Baidoa et dans les environs ont fait apparaître un grand nombre de miliciens indépendants qui ne suivent aucun chef de faction. Avant l'ouverture de la session du Parlement fédéral de transition, le 26 février 2006, on a persuadé environ 2 000 hommes armés, dont la plupart étaient des éléments indépendants, à se rendre dans des camps situés à plusieurs kilomètres de la ville. Quelques centaines d'entre eux ont été recrutés comme agents de sécurité à la séance d'ouverture de la session parlementaire.

18. Le manque de vivres, d'eau, d'abris et d'autres produits de première nécessité dans les campements ont fait naître chez les miliciens le désenchantement et beaucoup sont partis des camps au bout de quelques semaines. Certains sont revenus à Baidoa, où ils se sont mis à harceler la population civile. D'autres ont installé des points de contrôle en dehors de la ville pour extorquer de l'argent aux automobilistes de passage. Les éléments indépendants de la région ont également tenté d'empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire, notamment en barrant la route à un convoi du Programme alimentaire mondial (PAM) le 10 avril 2006. Ils se sont souvent affrontés avec les miliciens partisans du Président Yusuf, qui avaient récemment quitté Jowhar pour s'installer à Baidoa.

19. Le fait que les cantonnements des milices autour de Baidoa ne recevaient pas suffisamment d'aide était dû, en partie, à la réticence de la communauté internationale à nourrir et à aider des miliciens actifs en l'absence d'un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration officiel et cohérent.

20. L'activité de ces milices est un grand problème pour la sécurité de Baidoa et les environs. Les dirigeants locaux, y compris Mohammed Ibrahim Habsade, le principal chef de faction à Baidoa, ont tenté de démanteler les points de contrôle et de rétablir l'ordre, mais n'y ont guère réussi. Faute d'une structure administrative officielle établie à Baidoa, les dirigeants locaux n'ont pas été en mesure de rétablir la sécurité dans la ville. Il faut absolument que les dirigeants locaux s'entendent sur la structure administrative à mettre en place et réinstallent les éléments indépendants et les miliciens des factions dans des camps à l'extérieur de la ville pour pouvoir entreprendre leur désarmement. Une assistance internationale a été récemment fournie à cet effet et l'Organisation des Nations Unies envisage de lancer un programme de rémunération en espèces du travail pour faciliter davantage la démobilisation de certains des miliciens qui se trouvaient dans les camps.

III. Activités des Nations Unies et de la communauté internationale

21. Mon Représentant spécial est resté en contact étroit avec le Président Yusuf, le Premier Ministre Gedi et le Président du Parlement Sharif Hassan Sheikh Aden. Il les a encouragés à continuer d'œuvrer ensemble pour faire progresser le processus politique dans le cadre des institutions fédérales de transition et de la Charte fédérale de transition. Il a également travaillé en étroite collaboration avec des membres de la communauté internationale, qu'il a instamment invités à appuyer la mise en place d'institutions publiques en état de fonctionner.

22. Au cours de la période considérée, plusieurs organisations régionales ont demandé que l'embargo sur les armes décrété par l'Organisation des Nations Unies soit levé, partiellement ou complètement, afin de faciliter le déploiement de la mission envisagée de soutien à la paix de l'IGAD et de l'Union africaine et la mise en place par le Gouvernement fédéral de transition des forces de sécurité nationales. Lors de ses entretiens avec les représentants du Gouvernement, de l'IGAD et de l'Union africaine, mon Représentant spécial a mis en lumière les préoccupations du Conseil de sécurité à ce sujet. Il a appelé leur attention sur les résolutions du Conseil et les déclarations de son président se rapportant à l'embargo sur les armes et souligné l'importance accordée par le Conseil à cette question. Mon Représentant spécial a insisté sur le fait que le Gouvernement, l'IGAD et l'Union africaine devaient suivre les étapes qui, selon le Conseil de sécurité, étaient des conditions préalables à l'octroi d'une dérogation à l'embargo sur les armes dans le but de permettre le déploiement de la mission envisagée de soutien à la paix de l'IGAD et de l'Union africaine.

23. Lors du onzième sommet de l'IGAD, qui s'est tenu à Nairobi le 20 mars 2006, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur décision de déployer une mission de soutien à la paix en Somalie. Ils ont exprimé leur appui à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 15 mars 2006 (S/PRST/2006/11), dans laquelle le Conseil avait pris note avec satisfaction de la décision sur la Somalie prise par le Sommet de l'Union africaine le 25 janvier 2006, notamment

concernant le déploiement éventuel d'une mission de soutien à la paix de l'IGAD et de l'Union africaine en Somalie.

24. Les dirigeants de l'IGAD ont instamment engagé le Conseil de sécurité, en particulier ses cinq membres permanents, à lever l'embargo sur les armes institué contre la Somalie. Cet appel faisait suite à des communiqués et à des déclarations publiés précédemment par l'IGAD pour demander une levée partielle de cet embargo, non seulement pour pouvoir déployer la mission de soutien à la paix proposée, mais aussi pour permettre au Gouvernement fédéral de transition de constituer une armée et une force de police nationales. Ils ont ainsi fait écho à un sentiment partagé par de nombreux États membres de l'IGAD, pour qui l'embargo sur les armes avait perdu son utilité.

25. Conformément aux décisions prises lors du Sommet de l'Union africaine à Khartoum en janvier 2006, et du onzième sommet de l'IGAD en mars 2006, le Groupe mixte établi par le Gouvernement fédéral de transition, l'IGAD et l'Union africaine a tenu à Nairobi, le 18 avril, sa première réunion consultative consacrée à la levée de l'embargo sur les armes décrété par l'ONU. Cette réunion avait pour but d'arrêter une position commune concernant l'embargo sur les armes. Le Gouvernement a présenté son projet de plan national de sécurité et de stabilisation et indiqué qu'il avait l'intention d'en achever l'élaboration avant la fin du mois de mai 2006, en vue de le soumettre au Parlement pour approbation. Le Groupe mixte est convenu d'appliquer un calendrier pour l'approbation de ce plan par les institutions fédérales de transition et pour l'élaboration d'un plan détaillé concernant la mission de soutien à la paix de l'IGAD et de l'Union africaine.

26. Le 4 mai 2006, les Ministres des affaires étrangères des pays participant au Forum tenu à Sanaa, à savoir l'Éthiopie, le Soudan, le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie et le Yémen, sont convenus de présenter au Conseil de sécurité un programme pour la levée de l'embargo sur les armes. Ils ont aussi demandé à la Ligue des États arabes et à l'Union africaine de tenir leurs engagements de financement envers la Somalie et d'établir une mission de soutien à la paix dans le pays.

27. Le 28 mars 2006, la Commission européenne a signé à Bruxelles un protocole d'accord avec le Président Yusuf et le Premier Ministre Gedi. La Commission a annoncé qu'elle allait apporter une assistance financière supplémentaire au Gouvernement fédéral de transition, et instamment engagé les États membres de l'Union européenne à débloquer 70 millions d'euros (84 millions de dollars des États-Unis), en plus des 200 millions d'euros octroyés pour des projets mis en œuvre essentiellement par des institutions des Nations Unies.

28. Le Secrétaire d'État pour le développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Hilary Benn, s'est rendu à Baidoa le 17 mai 2006 et s'y est entretenu avec le Président Yusuf et le Premier Ministre Gedi. C'était la première fois qu'un ministre britannique se rendait en Somalie depuis l'établissement du Gouvernement fédéral de transition.

29. Le Comité de coordination et de suivi a été établi à Stockholm en octobre 2004 pour canaliser et coordonner l'appui multilatéral au processus de paix en Somalie. Depuis la fin de l'année 2005, la communauté internationale et le Gouvernement fédéral de transition s'efforcent, avec la médiation de la Suède, de préciser le mandat du Comité afin qu'il puisse appuyer efficacement les institutions

somaliennes nouvellement créées. Le mandat, dans sa version révisée, a été signé le 2 mai 2006 par les deux Coprésidents, le Premier Ministre Gedi et mon Représentant spécial. Le Bureau exécutif a tenu sa première réunion à Baidoa, le 23 mai.

IV. Autres faits nouveaux survenus en Somalie

30. Au cours de la période considérée, la situation est demeurée relativement paisible au « Somaliland », qui a multiplié les efforts pour obtenir une reconnaissance internationale. À l'heure actuelle, il axe son action sur les pays d'Afrique, après avoir présenté sa candidature à l'Union africaine en décembre 2005. Toutefois, les partis d'opposition ont objecté à la décision du « Président » Dahir Riyale Kahin de proroger le mandat du Guurti, ou Conseil des sages, qui fait office de chambre haute du Parlement jusqu'en 2010. Si cette initiative avait l'appui de la cour constitutionnelle et du Guurti lui-même, les partis d'opposition ont néanmoins fermement dénoncé la décision de proroger le mandat, arguant qu'elle n'était pas constitutionnelle, et ils ont demandé qu'une chambre haute soit élue. Ils accusent l'administration de vouloir éviter de passer par la chambre basse et d'avoir pris unilatéralement une décision sur cette question. Le « Somaliland » continue cependant de faire d'importants progrès sur la voie du développement et de la reconstruction, tandis que la plupart des autres régions de la Somalie commencent seulement à entrer dans la phase d'après conflit.

31. Le différend qui oppose le « Somaliland » au « Puntland » voisin au sujet des régions de Sool et de Sanaag n'a pas été réglé. Bien que les deux parties aient réduit leurs forces ces derniers mois, en l'absence d'une solution politique, les tensions persistent. L'ONU a parfois du mal à accéder aux régions contestées, car les deux administrations insistent sur le fait que l'accès à leurs régions respectives ne peut se faire depuis le territoire de l'autre partie. Les agents humanitaires ont de ce fait été parfois victimes de harcèlement et de manœuvres d'intimidation, ce qui a retardé les opérations et accru les dépenses. Des affrontements ont également eu lieu à Majehan, dans la partie de Sanaag sous le contrôle du « Puntland », entre les forces de sécurité de ce dernier et les milices locales. Les combats seraient liés à un conflit concernant les droits d'exploitation dans une région riche en gisements de minéraux.

32. Les « présidents » du « Somaliland » et du « Puntland » étaient à Addis-Abeba entre le 15 et le 17 mai 2006. Si l'on s'attendait à ce que l'Éthiopie profite de la présence de ces deux dirigeants pour tenter de parvenir à une forme de réconciliation, elle n'a cependant pas confirmé avoir assuré une telle médiation.

33. Malgré la stabilité générale de la situation au « Puntland », les différends au sein de l'administration ont persisté à l'issue d'un remaniement ministériel en février 2006. Le 27 février, deux personnes ont été tuées lors d'affrontements entre milices fidèles au Ministre de la planification qui venait d'être évincé et partisans de l'administration du « Puntland ». Ce conflit a toutefois été réglé et le « Président » Abde Muse Hersi a nommé un nouveau ministre de la planification le 26 avril 2006.

Sécurité

34. Si les conditions de sécurité au « Somaliland » et au « Puntland » sont relativement acceptables, elles restent cependant précaires dans les régions du centre et du sud de la Somalie, principalement en raison de l'absence de structures étatiques officielles et de conflits intermittents entre les clans et en leur sein.

35. Des informations circonstanciées, notamment le dernier rapport en date du Groupe de contrôle sur la Somalie (S/2006/229), indiquent que les violations de l'embargo sur les armes décrété par l'ONU se poursuivent. Les factions ayant participé aux hostilités qui ont récemment secoué Mogadishu font partie des bénéficiaires. Les armes continuent de parvenir en Somalie à partir de diverses sources externes.

36. L'insécurité dans le sud et le centre de la Somalie est due à des conflits liés à la politique et aux ressources, entre les clans ou les factions des milices et en leur sein. La sécurité à Kismayo, qui était relativement calme, se fragilise, essentiellement en raison de l'apparition de conflits localisés le long de la vallée inférieure du Djouba et, dans une moindre mesure, de la propagation des tensions depuis Mogadishu. Ces événements ont commencé à peser sur l'Alliance de la vallée du Djouba, qui récemment encore était soigneusement équilibrée entre les factions Haber Gedir des Hawiye et celles qui appartiennent aux Marehan, l'un des principaux sous-clans des Darod. Plusieurs assassinats et autres attentats à Kismayo seraient dus à des éléments extrémistes, qui auraient en outre installé des camps d'entraînement dans le sud de la Somalie. On sait par ailleurs qu'ils sont actifs dans les régions du centre.

37. Du fait du renforcement de l'action humanitaire pour faire face à la sécheresse dans le centre et le sud de la Somalie, des agents humanitaires ont été victimes de plusieurs incidents. Le 5 mars 2006, un convoi humanitaire a été pris en embuscade par des miliciens armés Galj'el à proximité de Belet Weyne, non loin de la frontière éthiopienne, et une personne a été tuée. Le 21 mars, lors d'un échange de coups de feu entre la milice locale et l'escorte d'un convoi humanitaire du PAM dans le Djouba moyen, un passant a été tué. Le 10 avril, un convoi du PAM a été arrêté à l'extérieur de Baidoa par des miliciens indépendants. Le convoi a pu repartir après l'intervention de Mohammed Ibrahim Habsade et de sa milice, mais un affrontement a éclaté lorsque M. Habsade a voulu démanteler le barrage routier. Trois personnes ont été tuées et neuf ont été blessées.

38. Au cours de la période considérée, le personnel des Nations Unies a aussi fait l'objet d'attaques ciblées. Le 1^{er} mars 2006, un homme d'affaires local a pris en otage un fonctionnaire international du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à Afmadow, dans le Djouba inférieur, prétendument en dédommagement d'honoraires que, selon lui, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) lui devait depuis 1997. Le fonctionnaire a été relâché 30 heures plus tard, après l'intervention du Gouvernement fédéral de transition. Trois fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont été enlevés le 15 mars à Harardhere, dans la région du centre, mais ils ont été relâchés le jour même après l'intervention d'anciens d'un clan et d'un médecin du district. Le 16 avril, un fonctionnaire local de l'UNICEF a été blessé par balle par des miliciens à Bula Hawa, dans la région de Gedo.

39. Les actes de piraterie maritime se poursuivent au large de la côte somalienne, en particulier dans la région centrale. Harardhere et Hobyô semblent être les principaux points de rassemblement des pirates. En dépit de l'intervention active du groupe de forces interarmées multinationales, les attaques menées par les pirates pour s'emparer de cargaisons se sont poursuivies, et au moins trois navires ont été arraisonnés pendant la période considérée.

40. La menace que constitue la piraterie suscite de plus en plus de préoccupations. Avec l'appui de l'Organisation maritime internationale, le Kenya a récemment créé un centre de coordination des opérations de sauvetage en mer pour réagir rapidement face à l'augmentation du nombre d'attaques menées par des pirates dans les eaux somaliennes. Ce centre desservira le Kenya, la République-Unie de Tanzanie, les Seychelles et la Somalie et son personnel répondra à toutes les formes de détresse en mer, notamment les attaques de pirates.

V. Situation humanitaire

41. Les pluies de la saison *Gu* (pluies de printemps) ont été abondantes et généralement bien réparties dans la plupart du sud et du nord-ouest de la Somalie, et ont aidé à reconstituer les réserves des bassins hydrologiques et des zones d'alimentation utilisées par les humains et le bétail. Les pâturages commencent à se régénérer, les conditions d'élevage s'améliorent, les agriculteurs se préparent aux semailles et les pasteurs forcés de quitter leurs terres par suite de la sécheresse retournent chez eux.

42. Les effets de la pire sécheresse que la Somalie ait connu depuis 10 ans se sont atténués avec les pluies. L'alerte donnée en février 2006 concernant le fait qu'il y avait un risque modéré de famine dans certaines régions du sud du pays au second semestre a été levée, mais il est encore trop tôt pour déterminer l'effet des pluies de la saison *Gu* en matière de sécurité alimentaire. La situation pour les 2,1 millions de personnes touchées par la sécheresse, notamment les 400 000 personnes déplacées, reste alarmante. Bien que la plupart des déplacés aient été victimes de la sécheresse et des inondations, les personnes contraintes de fuir récemment l'ont été à cause des combats, notamment à Mogadishu.

43. L'appel global de 2006 pour la Somalie a été révisé à la hausse (326 718 040 dollars des États-Unis contre 174 116 815 millions de dollars en décembre 2005), élargi pour bénéficier à 2,1 millions de personnes (contre 1 million en décembre 2005) et lancé le 21 mars 2006.

44. Même si les pluies de la saison *Gu* sont suffisamment abondantes cette année, les besoins humanitaires du sud de la Somalie restent aigus et exigent des efforts soutenus et à long terme. La sécheresse a gravement mis à mal les moyens de survie, notamment ceux des pasteurs. Le prix des produits de première nécessité dans le sud est plus élevé que la normale pour cette période de l'année. Par ailleurs, les pluies provoquent généralement des inondations localisées, accentuent les risques de maladies à transmission hydrique et rendent plus malaisé l'accès aux zones dans le besoin. Lors de sa première visite en Somalie, le 1^{er} mai 2006, mon Envoyé humanitaire spécial pour la corne de l'Afrique, Kjell Magne Bondevik, a souligné à quel point il était crucial de satisfaire les besoins humanitaires immédiats et d'investir dans le redressement à long terme afin de faciliter le développement.

45. Mon Envoyé spécial a également insisté sur le fait qu'il était capital de garantir l'acheminement et la sécurité de l'aide humanitaire, du fait qu'un accès sporadique demeurait l'obstacle principal. Le manque d'infrastructure, l'insécurité, l'absence de partenaires et l'insuffisance des moyens opérationnels, la poursuite des actes de piratage le long des côtes, les retards pris par les donateurs pour débloquer des fonds et, plus récemment, les inondations localisées contribuent à cet état de fait. L'insécurité en particulier a entravé les opérations pendant la période considérée.

46. Au vu de cette situation, des activités de sensibilisation concernant l'accès et la protection ont été entreprises. Le 17 février 2006, le Coordonnateur humanitaire pour la Somalie a adressé une lettre ouverte à tous les dirigeants somaliens afin de les exhorter à faciliter l'instauration d'un climat propice à l'acheminement de l'aide humanitaire sans encombre et dans des conditions de sécurité. Les principes humanitaires élémentaires concernant l'accès et la protection continuent d'être diffusés auprès des autorités locales afin de susciter un appui partant de la base en faveur de l'exécution sans entraves des opérations humanitaires.

47. Le trafic de migrants éthiopiens et somaliens à partir des ports du « Puntland » vers le Yémen continue de susciter de graves inquiétudes sur le plan humanitaire qui exigent que l'on intervienne sans attendre aux échelons international et local. En mars et en avril 2006, quelque 1 823 Somaliens et 1 870 Éthiopiens seraient arrivés au Yémen à bord de 31 navires, mais le nombre de ceux qui se sont inscrits auprès du HCR est plus restreint. Des centaines ont trouvé la mort en tentant leur chance cette année. De nombreux autres, notamment des jeunes femmes, sont devenus la cible de trafiquants.

48. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les organismes des Nations Unies, dont le HCR, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), œuvrent au rapatriement des Éthiopiens présents en Somalie dans le cadre d'un programme d'assistance au rapatriement librement consenti. Les organismes des Nations Unies s'attachent également à trouver des solutions durables au problème en concertation avec les autorités locales et régionales. Les questions des migrants éthiopiens et somaliens et du trafic d'êtres humains doivent être réglées conjointement par les partenaires humanitaires et les autorités éthiopiennes, somaliennes et yéménites.

49. Dix-sept mille personnes ont été déplacées à la suite des récents combats à Mogadishu. Dans un premier temps, la plupart des personnes touchées ont quitté leur domicile mais sont restées dans la ville. À mesure que les combats s'intensifiaient, la population a commencé à fuir la capitale pour se rendre dans des endroits comme Afgoye, Balad, Elasha, Bulu Hawa, Jowar et Merka. Bien avant le début des combats, quelque 250 000 personnes déplacées vivaient à Mogadishu et on estime qu'entre 10 000 et 20 000 en sont parties. Des enfants, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées forment le gros des déplacés. On s'attend à ce qu'ils retournent de là où ils venaient lorsque les combats cesseront. Si les combats se prolongent, cela pourrait avoir de graves conséquences sur la situation humanitaire dans le sud du pays, en particulier si la principale filière d'acheminement de l'aide humanitaire à partir du port d'El Ma'an est touchée.

50. Plus de 2 500 personnes déplacées et personnes rapatriées ont tout perdu dans l'incendie du camp de Boqolka Buush le 9 mai 2006. Boqolka Buush est le plus grand camp de déplacés au « Puntland ». La plupart des cases ont été détruites par les flammes. Cela n'était que l'un des nombreux incendies qui ont ravagé des camps de déplacés ces derniers mois.

51. Le Conseiller spécial pour les personnes déplacées, M. Dennis McNamara, s'est rendu en Somalie du 22 au 26 mai 2006 et a rencontré le Gouvernement fédéral de transition et les autorités du « Somaliland » et du « Puntland ». Il a engagé les autorités locales à autoriser un plus grand nombre d'organismes humanitaires internationaux à intervenir auprès des personnes déplacées et des groupes vulnérables. M. McNamara a appelé l'attention sur le sort des personnes victimes du trafic d'êtres humains et lancé un appel afin que les trafiquants et les organisateurs du trafic soient traduits en justice.

52. Le HCR et ses partenaires locaux et internationaux ont lancé un projet pour suivre les déplacements de population et recueillir les données nécessaires à la mise au point de plans pour les situations d'urgence et au renforcement de la prévention en vue d'éviter de nouveaux déplacements. La base de données sur les déplacements de population que le HCR a créée dans son bureau de Nairobi permet d'analyser les déplacements transfrontaliers provoqués par la sécheresse.

53. En février et en mars 2006, la sécheresse a accentué les déplacements de population liés au fait que les pasteurs et leur bétail se sont dirigés vers les rivières et les centres urbains à la recherche d'eau, de pâturages et d'une aide humanitaire. La rivalité suscitée par la recherche d'eau et de pâturages encore verts a entraîné une augmentation des conflits motivés par l'accès aux ressources. En mars 2006, l'ONU a suivi les déplacements de quelque 300 000 personnes fuyant des zones touchées par la sécheresse. Avec l'arrivée des pluies de la saison *Gu*, beaucoup ont commencé à retourner dans leur région d'origine, dans les pâturages de l'arrière-pays. Les besoins de protection sont plus importants parmi les personnes qui n'ont cessé de fuir d'un endroit à un autre.

VI. Droits de l'homme et protection

54. La situation en matière de droits de l'homme en Somalie demeure très préoccupante et est accentuée par le fait que les institutions étatiques ne fonctionnent pas, que le droit n'est pas respecté et que les affrontements entre clans et factions se poursuivent depuis plus de 15 ans. Les auteurs de violations ont ainsi la garantie de rester impunis. La violence fondée sur le sexe est endémique, en particulier parmi les déplacés. Les droits des groupes minoritaires, notamment les Bantous, ne sont pas protégés.

55. L'appareil judiciaire ne fonctionne pas en Somalie et les anciens rendent la justice en accordant des dédommagements. À Mogadishu, les tribunaux qui appliquent la charia ont ouvert des centres privés de détention. Les défenseurs des droits de l'homme et les avocats de la défense dans la capitale ne peuvent se rendre dans ces centres ni fournir une aide judiciaire aux détenus. Faute d'un mécanisme de protection des défenseurs des droits de l'homme dans la plupart du pays, les organisations somaliennes de défense des droits de l'homme continuent d'opérer dans l'insécurité et la peur.

56. Les affrontements qui ont opposé l'ARPTC et les tribunaux appliquant la charia à Mogadishu ont fait de nombreuses victimes parmi les civils et provoqué une augmentation du nombre de déplacés privés d'aide et de protection et des déplacements de population dans la capitale parce que les plus faibles n'ont pas les moyens de fuir. Les deux parties ont renforcé les rangs de leurs milices en recrutant des enfants dans la rue et dans les écoles. Une augmentation des enlèvements de civils a également été signalée à Mogadishu, les principales victimes étant des enfants et des femmes ainsi que des hommes d'affaires en vue.

57. Les organismes des Nations Unies cherchent à promouvoir une stratégie de protection des droits de l'homme mais ont du mal à se procurer l'information dont ils ont besoin. Des mesures ont été prises afin de créer un réseau de protection des droits de l'homme et de surveillance du respect de ces droits, auquel participeront les organismes des Nations Unies et des groupes somaliens de défense des droits de l'homme. Une fois créé, le réseau permettra de signaler et de surveiller systématiquement les violations des droits de l'homme et de mettre au point des mesures de protection et de défense des droits de l'homme, notamment au moyen d'activités de sensibilisation.

58. La Haute Commissaire aux droits de l'homme, M^{me} Louise Arbour, a rencontré mon Représentant spécial à Nairobi en avril 2006. Elle s'est également entretenue avec des membres du personnel des organismes des Nations Unies, de la communauté internationale et des organisations de défense des droits de l'homme afin d'échanger des vues sur les problèmes qui se posent en Somalie et de formuler des stratégies d'intervention.

VII. Activités opérationnelles en vue de promouvoir la paix

A. Primauté du droit et gouvernance

59. En février 2006, le système des Nations Unies et les donateurs ont fourni un appui au Parlement à l'occasion de sa première session à Baidoa. L'aide apportée dans le cadre de la session actuelle porte sur la remise en état des locaux occupés par le Parlement, le transport des parlementaires à Baidoa et la rénovation des bureaux du Président Yusuf et du Président de l'Assemblée. Le système des Nations Unies a également assuré le règlement des indemnités dues aux parlementaires dans le cadre du projet de soutien budgétaire d'urgence à la Somalie géré par le PNUD.

60. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a organisé un séminaire à Baidoa du 3 au 8 mai 2006 sur le thème du fédéralisme et des affaires constitutionnelles afin d'aider les membres du Parlement à rédiger une nouvelle Constitution fédérale. Mis en œuvre dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie, ce projet de renforcement des capacités avait pour objet principal d'encourager le dialogue au sujet de la Charte fédérale de transition et d'étoffer les capacités législatives et d'élaboration de politiques du Parlement. Plus de 180 parlementaires sur 275 ont participé au séminaire.

61. Un groupe de cinq représentants du Gouvernement fédéral de transition a pris part à un programme de formation de 20 jours organisé à l'Institut kenyan d'administration, à Nairobi, en février 2006. Les participants ont élaboré un plan de travail stratégique relatif à la création d'une fonction publique, qui sera présenté au

Parlement fédéral de transition pour qu'il le ratifie. Le plan facilitera l'institution d'une commission de la fonction publique. La formation a porté sur les principes de gestion, la formulation des politiques des pouvoirs publics, le recrutement et la sélection, les relations du travail et le droit du travail, l'évaluation de la performance et la gestion des finances publiques. La formation a été rendue possible par le Gouvernement norvégien dans le cadre du projet « Nouveau départ » du PNUD.

62. Un projet de consolidation de la paix et de réconciliation, organisé à l'échelle des districts avec l'appui du Gouvernement italien, a été lancé en avril 2006 sous la direction du PNUD. L'objectif est de permettre à la population de choisir les responsables des autorités locales, d'engager des initiatives de réconciliation au niveau local et de créer des conseils de développement locaux dans l'ensemble du pays, en commençant par la région de Bay dans le centre de la Somalie.

63. Le projet rassemble des anciens, des dirigeants traditionnels et des groupes de la société civile en vue du rétablissement d'autorités locales représentatives, conformément à la Charte fédérale de transition. Ces groupes faciliteront le dialogue et le lancement d'activités afin de faire connaître dans les différentes régions les résultats de la Conférence de réconciliation nationale pour la Somalie tenue en 2004.

64. La toute nouvelle école de police d'Armo dans le « Puntland » a diplômé en avril 2006 des policiers du « Puntland » et du sud de la Somalie, les premiers à suivre une formation côte à côte depuis une quinzaine d'années. Les 151 élèves, dont 19 femmes, ont commencé leur formation le 1^{er} décembre 2005 et seront déployés dans l'ensemble du pays.

65. Par l'intermédiaire de son programme pour l'état de droit et la sécurité, le PNUD a soutenu la création d'une unité de protection spéciale pour la police du « Puntland ». La remise en état des bâtiments occupés par l'unité s'est achevée au premier trimestre 2006 et 120 recrues, dont 10 femmes, ont été sélectionnées.

66. Un séminaire sur le rétablissement de la Cour suprême en Somalie s'est tenu à Nairobi les 21 et 22 février 2006. Il a permis aux candidats à la Cour suprême d'examiner les questions liées au rétablissement de la Cour et des tribunaux qui en dépendent. Il a été précédé par six jours de consultations informelles auxquelles ont participé six candidats à la Cour suprême, le Président de la Cour suprême, le Solicitor-General du Gouvernement fédéral de transition et des membres du programme du PNUD pour l'état de droit et la sécurité.

B. Évaluation commune des besoins

67. Pendant la période considérée, l'équipe chargée de l'évaluation commune des besoins de la Somalie a fait des progrès notables pour achever ses travaux. Outre les missions d'évaluation thématique conduites dans le pays, une évaluation reposant sur un questionnaire a été menée à bien au début de mai 2006. Il a été possible de toucher de nombreuses zones reculées et difficiles d'accès, y compris des zones dans lesquelles la communauté internationale n'avait pas pu se rendre depuis des années. Les résultats du questionnaire ont été analysés et synthétisés en vue de leur incorporation dans les projets de rapports thématiques (voir S/2006/122, par. 46).

68. Afin d'élargir la participation des Somaliens aux activités entreprises dans le cadre de l'évaluation commune des besoins, un atelier consultatif de planification a été organisé à Nairobi le 1^{er} avril 2006 avec des intervenants clefs de la société civile de Mogadishu. Il a été suivi par des ateliers ouverts aux acteurs de la société civile à Beletweyne, Garowe et Mogadishu en avril et en mai 2006. Des organisations de la société civile et des spécialistes locaux de l'évaluation ont organisé un atelier de deux jours à Mogadishu les 24 et 30 mai 2006, à l'intention de plus de 200 parties prenantes de la capitale. L'atelier, qui était consacré aux consultations dans le cadre de l'évaluation commune des besoins et à la validation des résultats obtenus, a réuni des professionnels, des représentants d'associations de femmes et de jeunes, des dirigeants traditionnels et religieux, des membres de fédérations d'entreprises, des représentants des autorités régionales, dont les « maires » des 16 circonscriptions de Mogadishu, le « gouverneur » de Mogadishu et des représentants des déplacés. D'autres ateliers de validation auront lieu ailleurs dans le pays en juin 2006.

69. Une campagne radiophonique a été lancée dans le pays afin d'informer le public de l'existence de l'évaluation commune des besoins. L'objectif est de veiller à ce que la population soit au courant des activités menées dans le cadre de l'évaluation et d'obtenir qu'elle les appuie et en prenne la direction. L'équipe d'évaluation s'est également rendue à Baidoa à la fin du mois de mai 2006, en compagnie de représentants de la chaîne de télévision Al Arabiya et de la British Broadcasting Corporation, afin qu'ils se rendent compte des besoins de la Somalie en matière de relèvement, de reconstruction et de développement et de susciter un intérêt constructif pour l'avenir du pays. Afin que les Somaliens prennent encore un peu plus la direction de l'évaluation commune, le PNUD et la Banque mondiale ont exposé les activités entreprises au Gouvernement fédéral de transition le 25 mai 2006. Les discussions se poursuivent quant à la meilleure façon de continuer à mobiliser les membres du Parlement. Le rapport définitif concernant le programme de reconstruction et de développement de la Somalie devrait être prêt en juillet 2006 au plus tard.

C. Lutte contre la pauvreté et moyens de subsistance durables

70. Dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté et de promotion de moyens de subsistance durables, le système des Nations Unies a continué à appuyer le centre de formation du port de Berbera et l'Institut du « Puntland » pour le développement de l'administration et de la gestion. Les deux établissements comptent 300 étudiants à titre payant et aident à satisfaire la demande d'employés qualifiés dans les secteurs public et privé.

71. Dans le cadre de son programme d'emploi en faveur de la paix à Mogadishu et dans le sud et le centre du pays, l'Organisation internationale du Travail (OIT) fait porter ses efforts sur des stratégies d'urgence et à court et moyen terme en vue de créer des emplois, d'encourager le dialogue social, de revitaliser et stabiliser l'économie locale, de remettre en état les infrastructures et d'en construire de nouvelles, et de fournir des services de base. Elle a adapté son programme dans le « Somaliland » et le « Puntland » pour tenir compte de la transition pacifique entre les opérations de secours d'urgence et les activités de développement qui a lieu dans ces régions depuis quelques années. Outre la création d'emplois, l'OIT encourage le développement des petites et moyennes entreprises.

D. Santé

72. Une campagne massive de vaccination contre la polio a été menée au premier semestre 2006 dans le cadre de journées nationales de vaccination. Le nombre de cas a diminué considérablement à Mogadishu en 2006, mais de nouveaux cas ont été signalés dans d'autres régions et la polio pourrait se propager dans les autres pays de la corne de l'Afrique. D'autres campagnes, comprenant notamment une intensification des activités de mobilisation sociale et des activités transfrontières, sont prévues tout au long de 2006.

73. Des campagnes de vaccination contre la rougeole et de vaccination des nourrissons contre le tétanos sont en cours dans le centre et le sud du pays dans le cadre des activités visant à réduire la mortalité infantile, juvénile et maternelle. Plus de 2,5 millions d'enfants ayant entre neuf mois et 15 ans seront vaccinés contre la rougeole d'ici à la fin du mois de juin 2006. Dans le Bas-Chebeli, au sud de la Somalie, la deuxième campagne s'est achevée et a permis de vacciner 250 000 femmes en âge de procréer.

74. Plus de 400 soignants ont été formés aux nouvelles directives concernant les traitements contre le paludisme, ce qui a permis de faire des progrès considérables. Des traitements à base d'artémisine ont été introduits à tous les niveaux du système de santé.

75. En mars 2006, M^{me} Anna Cataldi, Messagère de la paix, a visité les hôpitaux de Borama et Hargesia et aidé à recueillir des fonds pour lutter contre la tuberculose.

76. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a joué un rôle de premier plan, en coordination avec d'autres organismes, afin de fournir des services de santé à quelque 2,1 millions de personnes touchées par la sécheresse. Elle aide également les autorités sanitaires à évaluer et à surveiller les risques, à appuyer la coordination sanitaire et à dispenser des conseils techniques pour contrôler les épidémies et offrir des services de proximité.

E. VIH/sida

77. En application de la résolution 60/224 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2005, le système des Nations Unies a organisé une réunion sur l'accélération de l'accès universel aux traitements contre le VIH/sida, qui s'est tenue à Bossasso du 21 au 24 février 2006. Les participants du « Puntland », du « Somaliland » et d'autres régions de la Somalie ont examiné les conclusions d'une étude consultative sur la situation en matière de traitement du VIH dans leurs régions. Un plan de travail visant à accélérer l'accès à des services intégrés de prévention, de traitement, de soins et d'accompagnement est en cours d'élaboration.

78. Le Gouvernement fédéral de transition, siégeant en session extraordinaire, a créé la Commission de lutte contre le sida dans la région du centre-sud le 14 mars. Le « Puntland » et le « Somaliland » avaient créé leurs propres commissions à la fin de 2005.

F. Eau et assainissement

79. Le centre et le sud de la Somalie ont été gravement touchés par la sécheresse au premier trimestre 2006. Les organismes des Nations Unies ont lancé des projets pour assainir et forer plus en profondeur les trous de sonde et les puits de surface et approvisionner par camions-citernes les localités dans le besoin. La chloration des ressources en eau et des campagnes d'hygiène et d'assainissement ont aidé à prévenir les maladies à transmission hydrique. Les travaux ont commencé pour améliorer les services d'approvisionnement en eau à Baidoa, siège provisoire des institutions fédérales de transition.

G. Éducation

80. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a appuyé l'élaboration du programme de formation des enseignants du primaire au « Puntland » et continue à faciliter la fourniture de manuels et de supports pédagogiques pour les enfants en septième et huitième année d'études dans le reste du pays. Le programme de bourses parrainé par la Commission européenne permet actuellement de venir en aide à 33 étudiants somaliens inscrits dans des universités au Kenya. À l'issue de leurs études, les étudiants rentreront en Somalie pour contribuer au processus de redressement à l'échelon local.

81. Le partenariat entre le PNUD, l'Université virtuelle africaine, la Banque africaine de développement et les établissements somaliens d'enseignement supérieur appuie des programmes de courte durée organisés par l'Université virtuelle africaine dans six établissements, dans les domaines du journalisme, de l'informatique et des affaires. Des cours sanctionnés par un diplôme dans les domaines de la formation des enseignants et du journalisme se déroulent également à l'Université d'Amoud, à l'Université d'Hargeisa et à l'Université d'Afrique de l'Est.

82. Un programme de formation en ligne destiné aux enseignants est prêt et est en train d'être copié sur différents supports, notamment des CD-ROM. Le personnel de l'Université virtuelle africaine a procédé à son évaluation technique initiale dans les trois universités susmentionnées, et des établissements somaliens sont sur le point de l'adopter.

H. Participation des jeunes

83. L'UNICEF a appuyé la mise au point d'un site Web, <HelloSomaliyouth.net>, consacré aux jeunes. Six jeunes webmestres ont été initiés à la gestion des sites Web et sont chargés de télécharger des articles et d'arbitrer des forums de discussion sur des sujets intéressant les jeunes. Le site Web sera mis en service dans le courant de l'année.

84. L'UNICEF et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ont lancé un programme de formation à l'intention des jeunes, qui est consacré aux techniques de direction et d'organisation et à l'éducation entre jeunes. Quelque 1 200 jeunes ont été formés au cours du trimestre écoulé. Une formation à la bonne gouvernance à l'échelon local a également été proposée à quelque 225 jeunes du « Somaliland ».

I. Observations

85. La recherche d'une solution politique a bien progressé en Somalie, avec la convocation du Parlement et la reconnaissance de Baidoa comme siège provisoire des institutions fédérales de transition. Je félicite les responsables de ces institutions de leur courage et de leur détermination à aller de l'avant. Les progrès accomplis au prix de tant d'efforts risquent cependant d'être compromis par les affrontements à Mogadishu et l'insécurité qui persiste à Baidoa.

86. En tout premier lieu, il s'agit d'établir un cessez-le-feu durable à Mogadishu et de prendre des mesures sérieuses pour consolider la paix. En l'occurrence, il faudra faire jouer l'influence des acteurs internes et externes pour rapprocher les deux parties et les aider à régler leurs divergences de vues et d'intérêts. Tandis qu'elles cherchent une solution aux problèmes de Mogadishu, il est impératif que les parties trouvent un *modus operandi* pour faire également face à toute menace terroriste dans la capitale. Les violations persistantes de l'embargo décrété par l'Organisation des Nations Unies sur les livraisons d'armes contribuent à la poursuite de la violence et aggravent les conditions de sécurité en Somalie, notamment à Mogadishu.

87. En deuxième lieu, il s'agit de renforcer les institutions fédérales de transition et de jeter un pont entre Mogadishu et Baidoa. Si la communauté internationale ne peut imposer la paix aux belligérants, elle peut du moins aider à régler les divergences au sein du Gouvernement fédéral de transition et à rallier l'appui de tous ses membres au processus politique à Baidoa.

88. Mon Représentant spécial, François Lonseny Fall, a engagé des consultations avec tous les dirigeants somaliens ainsi qu'avec l'IGAD, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et les représentants des gouvernements concernés. Il ne ménage aucun effort pour mettre fin aux hostilités et convaincre les dirigeants somaliens de s'attacher à dialoguer et à assurer la réconciliation et une gouvernance stable conformément à la Charte fédérale de transition. L'Organisation des Nations Unies est prête à offrir une assistance et un appui dans un tel contexte.

89. Des institutions fédérales de transition efficaces permettront à la Somalie de renforcer la sécurité interne du pays et de faire face à des menaces telles que des attentats terroristes. À cet égard, il est important de renforcer le Plan national de sécurité et de stabilisation. Dans le cadre de ce plan, il s'agit d'établir un cessez-le-feu complet, applicable et vérifiable, ainsi qu'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration convenant le mieux à la situation en Somalie. Avec le concours des acteurs externes, on peut espérer que le Plan deviendra plus efficace et répondra mieux aux exigences de sécurité et de maintien de l'ordre dans le long terme.

90. À présent que toutes les institutions fédérales de transition, y compris le Gouvernement, le Parlement et la magistrature se trouvent à Baidoa, il est urgent d'aider à instaurer une administration de district à Baidoa pour assurer les services essentiels et la sécurité publique. Parallèlement, il faut s'employer à encourager et soutenir le cantonnement et le désarmement des milices indépendantes actuellement présentes dans la ville et ses environs.

91. Je rends hommage aux efforts déployés par les programmes et les organismes des Nations Unies pour continuer à fournir une aide humanitaire à la Somalie face

aux difficultés grandissantes, notamment dans le domaine de l'accès. Le Gouvernement fédéral de transition et les autorités locales ne doivent ménager aucun effort pour que les secours humanitaires puissent parvenir sans entrave à tous les groupes vulnérables, notamment à ceux qui sont touchés par la crise humanitaire actuelle, et pour assurer la protection du personnel humanitaire. À cet égard, on ne saurait surestimer la nécessité de fournir une aide et un appui concertés pour améliorer la sécurité.

92. Un plus ferme engagement de la communauté internationale et un appui coordonné sont également nécessaires pour venir en aide aux Somaliens et améliorer la situation humanitaire en Somalie. Si l'on entend atténuer les effets désastreux de la crise humanitaire, la communauté internationale et, en particulier, les principaux partenaires multilatéraux et bilatéraux doivent répondre généreusement à l'Appel conjoint révisé de 2006 en faveur de la Somalie et honorer leurs engagements dans les délais prévus. J'appelle les donateurs à fournir un financement plus flexible et à investir dans les capacités opérationnelles des organisations non gouvernementales, en tenant compte des coûts des mesures de sécurité nécessaires pour établir une présence en Somalie.

93. Pour conclure, je tiens à remercier à nouveau mon Représentant spécial en Somalie du dynamisme et de l'autorité dont il fait preuve, et de l'action qu'il mène sans relâche pour promouvoir le dialogue général et la réconciliation entre les dirigeants des institutions fédérales de transition et pour cesser les combats à Mogadishu. J'invite toutes les parties somaliennes et les États Membres à continuer de lui offrir leur soutien et leur coopération sans réserve dans la poursuite de cet objectif.
